



PROGRAMME DE FORMATION

«Savoir mettre en place son document unique d'évaluation des risques»

Durée : 7 heures

Public (si besoin) : Maîtres d'apprentissage et employeurs agricoles

Pré-requis : Aucun

Objectifs : Savoir mettre en place son document unique d'évaluation des risques

Programme détaillé

Séance n° 1 - Connaître et évaluer les risques sur son entreprise

- ↳ La réglementation
- ↳ Les sources de risque en agriculture
- ↳ Les méthodes de diagnostic

Séance n° 2 - Savoir analyser les risques et mettre en place des mesures de préventions

- ↳ Analyse des risques détectés
- ↳ Hiérarchiser les risques
- ↳ La mise en place du plan de prévention sur son entreprise

Séance n° 3 - Savoir mettre en œuvre la déclaration de dérogation aux travaux réglementés pour les apprentis ou stagiaires mineurs

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, illustrations, étude de cas

Date, horaires et lieu :

- **Mardi 15 Novembre 2016** de 9 h à 17 h à **CHAUNY**, au lycée agricole Robert Schuman
- **Mardi 29 Novembre** de 9 h à 17 h à **FONTAINE LES VEVINS**, au lycée agricole
- **Mercredi 7 Décembre** de 9 h à 17 h à **CREZANCY**, au lycée agricole

Intervenants :

© Sandrine Fenaux, service juridique de l'Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne.

Responsable de stage : Frédéric WATINE

Tél : 03.23.23.78.01

Coût : Gratuit

*Les conditions générales sont envoyées sur demande auprès du Service Formation au 03.23.22.50.18
Une attestation de fin de stage sera remise à l'issue de la formation*

